

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 8 avril 2024

Convocation du 29/03/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 9/04/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN, Yvonne FREMONT, Anne MAYER, Isabelle JOREAU, Olivier CHARRIER, Magalie MARTIN et Vincenzo AGRELO.

**Absents** : Mireille FOURMOND et Christophe GAINON.

**Bons pour pouvoirs** : Néant.

**DCM 2024-23 RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Les ministères de la culture et des finances ont autorisé la Fondation du Patrimoine à délivrer un label à des particuliers, propriétaire d'un bâtiment, dès lors qu'il est visible de la voie publique.

La Fondation du Patrimoine peut donc nous aider à participer à la mise en valeur de notre commune par la sauvegarde de notre Patrimoine légué par nos anciens et que nous transmettrons à nos enfants. Pour ce faire, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024 s'élève à 75 €.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** d'adhérer à l'unanimité des membres présents à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024 par le versement d'une cotisation s'élevant à 75 € (soixante-quinze euros).

**DESIGNE** Madame le Maire pour représenter la commune auprès du délégué départemental de la Fondation du Patrimoine

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE-LES-PINS, le 9/04/2024

Le Maire,

Armelle PONCET



Le secrétaire

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission

en Sous-préfecture de Saumur, le 9/04/2024

Et de la mise en ligne le 9/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
049-214900458-20240408-DCM2024-23-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024